



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°15-03

L'an deux mille quinze, à 10h
Le 10 février, à Cons La Grandville (Meurthe et Moselle)

Date de convocation	8 janvier 2015
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	37 titulaires
+ Suppléants	37 suppléants
+ Présents	24
+ vote par procuration	1

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY	Mme Béatrice BONNIN
M. Daniel BEGUIN (et pouvoir de M. Thomas)	M. Jack COLLINET
M. Daniel COURTAUX	M. Jean-François DAMIEN
M. André DEGUIS	M. Bernard DEKENS
M. Claude FAUVET	M. Patrick FOSTIER
M. Bernard MAILLARD	M. Pascal GILLAUX
M. Guy JOSEPH	M. André JANNOT
M. Eddy LAURENT	M. Gilbert LECLERCQ
M. Pierre PANDINI	M. Jean PANCHER
M. Robert PASCOLO	M. Claude PHILIPPE
Mme Morgane PITEL	M. Jean-Pierre RENVOY
M. Daniel ROUVENACH	M. Franck TUOT

Objet de la délibération :

Reprise du résultat de l'exercice 2014

Résultat du vote
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°15-03

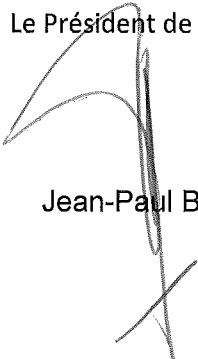
Objet de la délibération :

Reprise du résultat de l'exercice 2014

Le Comité Syndical de l'EPAMA, à l'unanimité, décide de procéder à la reprise des résultats de l'exercice budgétaire 2014 au budget primitif pour l'exercice 2015 de la manière suivante :

- Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent reporté au compte 002 pour : **689 712,56 €**
- Le résultat de clôture de la section d'investissement présente un excédent reporté au compte 001 pour : **250 243,97 €**

Le Président de l'EPAMA



Jean-Paul BACHY

